

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 3 mai 2012.

L'an deux mil douze le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, DESROCHE Henri, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge, VITETTA Christiane.

Excusés : M. ALBERT Claude, BARBIER Joseph, VIUDEZ Gérard.

Absente : Mme BONNARGENT Anouk.

Secrétaire de séance : M. CHARVET Bertrand

Compte rendu de la séance du 29 mars 2012 : Approbation à l'unanimité

N° 2012/016 - Objet : Vote des subventions 2012.

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux organismes listés ci-dessous pour l'année 2012.

- M. Chollat Gérard ne prend pas part au vote de la MFR Le Chalet à Saint André le Gaz et du Rugby Club les Vallons.
- M. Desroche Henri ne prend pas part au vote de la MFR de Cruseilles.
- M. Chanaron Christian ne prend pas part au vote de la MFR le Chalet.

ADMR Branche Aide ménagère St Didier Base 0.80 €/hab.	640,00 €
ADMR SSIAD des 2 Vallées Virieu	250,00 €
USCP Football	500,00 €
ASP Basket	500,00 €
Cantine Scolaire	4.000,00 €
CCAS	2.500,00 €
Chambre des métiers Vienne 1 élève	60,00 €
MFR Le Chalet St André – Section menuiserie 2 élèves plus	520,00 €
Participation à des travaux	
MFR Le Village St André 1 élève	60,00 €
MFR Mozas – 3 élèves	180,00 €
MFR Cruseilles – 1 élève	60,00 €
Centre Léon Bérard	120,00 €
Pupilles Enseignement Public	50,00 €
Ski Club La Tour du Pin	100,00 €
Rugby Club les Vallons	100,00 €
Judo Club Virieu	100,00 €
Comité des fêtes (participation au feu d'artifice du 14/07)	200,00 €
Ass. Coordination Gérontologique Virieu	50,00 €
Société d'agriculture de Virieu	50,00 €
Prévention routière	50,00 €

Plan Local d'Urbanisme – PLU

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier. Les personnes publiques associées (PPA) à savoir : Préfecture de l'Isère – Direction Départementale des Territoires, le Conseil Général de l'Isère, la Chambre d'agriculture de l'Isère, le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre, le SAGE de la Bourbre, la Chambre de commerce et d'industrie Nord-Isère et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère, ont émis des avis favorables avec des observations portant principalement sur l'assainissement collectif de certaines zones.

L'enquête publique a débuté le 24 avril et se poursuivra jusqu'au 26 mai 2012.

Suite à l'enquête publique le commissaire enquêteur rédigera un rapport dans un délai d'un mois. Le rapport du commissaire, les avis des personnes publiques associés ainsi que les observations faites par les particuliers seront étudiés par la commission PLU, avant la réunion de travail avec les PPA.

Compte rendu de la commission Urbanisme

Les dossiers suivants ont été étudiés par la commission, à savoir :

- la demande de permis de construire déposée précédemment et complétée par les Haras de Fuysieux pour la construction d'un bâtiment agricole d'une superficie de 800 m² au hameau de la Motte a reçu un avis favorable.
- Demande de permis de construire déposée par M. Deresse et Mme Perez pour la construction d'une maison individuelle au hameau du Tramoley. Avis favorable.
- Déclaration préalable déposée par M. Bongiorno pour la construction d'une piscine. Avis favorable.

N° 2012/017 - Objet : Marché public – Marché de travaux pour la voirie communale: convention de groupement de commandes pour les années 2013 à 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de groupement de commandes avait été constituée avec la Communauté de Communes et ses Communes adhérentes afin de choisir un prestataire commun, par le biais d'un marché public, pour effectuer la réalisation des travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires. Ledit marché public arrivera à échéance le 31 décembre 2012.

Le Conseil Communautaire en date du 24 avril 2012, par délibération n° 3897-12/72 a décidé de constituer une convention de groupement de commandes, selon les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Ainsi, la Communauté de Communes sera désignée « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer avec le ou les entreprises le marché public et de le notifier. Chaque membre du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de son marché public.

Une commission d'appel d'offres sera constituée et sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, sera prévu un suppléant.

Aussi, la commission d'appel d'offres de la commune de Le Passage, a élu comme titulaire M. Gabriel GRIVOLLA, et comme suppléant M. Laurent MICHEL, à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres du groupement est présidée par le représentant élu de la commission d'appel d'offres du coordonnateur, à savoir Monsieur le Président de la Communauté de Communes ou par Monsieur le Vice-Président en charge de la commission « voirie et patrimoine communautaire » de la communauté de communes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres et le rôle du coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après délibérations,
APPROUVE la création du groupement de commande,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente.
PREND ACTE des noms des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.
AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à lancer le marché de travaux selon la réglementation imposée par le code des marchés publics.
AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer tout document de nature administrative, technique et financière.

Compte rendu Communauté de communes

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la médiathèque située à La Tour du Pin a été validé.

Des fonds de concours seront attribués aux communes suivantes :

- Rochetoirin et Saint Jean de Soudain pour la construction d'une école
- La Chapelle de la Tour pour la construction d'une maison médicale
- Faverges de la Tour pour la construction d'une médiathèque et la mise en accessibilité de la mairie.

La construction du parking de la gare à la Tour du Pin est va démarrer et apportera 213 nouvelles places de stationnement.

Les Vals du Dauphiné (structure qui va regrouper les cinq intercommunalités) a présenté à l'ensemble des personnels communautaires les objectifs de cette nouvelle structure.

Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement est prévu à 11 heures 30 au monument aux morts.

Election législatives

Mise en place du planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

Questions diverses

Cantine scolaire : Le réfrigérateur est tombé en panne et n'était pas réparable. Il a été procédé à l'achat d'un nouveau réfrigérateur pour un coût de 762 € TTC.

Ecole : un ordinateur est tombé en panne et nécessite son remplacement. Un devis a été établi par la société Mosaic pour la fourniture et installation d'un nouveau poste pour un coût de 928.10 euros TTC

Avis favorable du conseil municipal.

Plan de desherbage communal : La communauté de communes Les Vallons de la Tour va effectuer un diagnostic dans chaque collectivité afin de dresser un bilan des pratiques de désherbage. En fonction des pratiques constatées, de nouvelles préconisations de désherbage des lieux publics seront faites.

Participation au centre médicaux scolaire de La tour du Pin : Pour l'année scolaire 2011-2012 la participation de la commune s'élève à 80.51 euros

N° 2012/018 - Objet : Dysfonctionnement de la salle des fêtes.

Monsieur Serge Morel quitte la séance et ne prend pas part au vote des décisions de cette délibération.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. et Mme MOREL Jean-Marc relatif aux incidents de fonctionnement qu'ils ont subi lors de la location de la salle des fêtes le 24 mars 2012. Il s'avère que le chauffage n'a pas fonctionné. De ce fait la réception qu'ils avaient organisée n'a pas pu se dérouler dans de bonnes conditions et à du être écourtée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de contacter le chauffagiste pour résoudre le problème.
- Décide de rembourser à M. et Mme MOREL l'intégralité du montant payé à la commune au titre de la location de la salle des fêtes, soit la somme de 156,59 €.
- Charge Monsieur le Maire pour établir le mandat de paiement.

Secrétariat de mairie.

Installation d'une radio pour diffuser un fond sonore lors des permanences avec le public.

Travaux SNCF.

D'importants travaux vont être réalisés sur la voie ferrée à partir du 24 septembre 2012. Ces travaux vont nécessiter la fermeture de l'ensemble des passages à niveau de la commune, pendant 1 mois. Des déviations seront mises en places mais durant cette période, la circulation sera fortement perturbée.

Dates à retenir

- Lundi 4 juin 2012 à 18 heures : Réception du nouvel abri basket en présence des représentants de la MFR de Saint André le Gaz, des élèves, des membres de l'association basket et des élus de la commune.

- Conseil municipal :

Jeudi 7 juin 2012 à 20 h 30

Jeudi 19 juillet 2012 à 20 h 30

- Commission Information

Lundi 4 juin 2012 à 19 heures pour la préparation de l'information municipale